

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 JANVIER 2010

Procès-verbal de la séance régulière du Comité Consultatif d'Urbanisme de Saint-Antoine-sur-Richelieu, tenue au lieu ordinaire des séances, le mardi 26 janvier 2010.

SONT PRÉSENTS *Raymond Denis
Michel Roy
Jonathan Chalifoux
Nicole Raymond
Michel Rioux
Pierre Meyland
Martin Lévesque, maire
Marc Béland, inspecteur municipal*

SONT ABSENTS *s / o*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

En présence de tous les membres du Comité, il est convenu de combler la présidence et la vice-présidence du comité.

10-01-005 *Sur proposition de Pierre Meyland, Nicole Raymond est élue à la présidence.*

Adoptée

10-01-006 *Sur proposition de Raymond Denis, Jonathan Chalifoux est élu à la vice-présidence.*

Adoptée

La séance est ouverte à 19h32 par Nicole Raymond présidente du Comité. Marc Béland rédige le procès-verbal.

Elle est tout de suite suspendue pour recevoir les demandeurs d'un PPCMOI sur le lot 127-P. Le projet consiste à la mise en place sur un emplacement de 1.3 ha d'une école de paramoteur. La documentation de la demande avait été remise aux membres du Comité préalablement à la rencontre. Suite à la présentation de leur projet, les membres du Comité interrogent les demandeurs sur différents aspects reliés au projet comme la fréquentation, le bruit, la sécurité, l'usage de l'emprise de route, les relations avec le voisinage, l'impact sur le milieu agricole, les infrastructures nécessaires, le stationnement, l'encadrement, etc.

À 20h25, suite au départ des demandeurs, la séance reprend.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres ayant pris connaissance de l'ordre du jour

10-01-007 *Il est proposé par Pierre Meyland
appuyé par Michel Roy
et résolu unanimement*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

- 1- *Ouverture de la séance*
- 2- *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3- *Adoption du procès-verbal – séance du 5 janvier 2010*
- 4- *Permis et certificats délivrés*
- 5- *Info-rubrique*
- 6- *Points de discussions*
 - *PPCMOI, lot 127-P*
 - *Enseigne temporaire pour financement, Quai Ferdinand-Fecteau*
 - *Agrandissement 1117, rue du Rivage*
 - *Agrandissement 284, rang de l'Acadie*
- 7- *Divers*
 - *Sans objet*
- 8- *Prochaine rencontre*
- 9- *Levée de la séance*

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- SÉANCE DU 5 janvier 2010

10-01-008

*Il est proposé par Pierre Meyland
appuyé par Raymond Denis
et résolu unanimement*

QUE le procès-verbal de la séance du 5 janvier 2010 soit adopté avec la modification suivante pour corriger une coquille. Ajouter le « l » au mot Conseil à la page 909.

Adoptée

Suivi :

- *Monsieur Raymond Denis indique qu'il sera absent à la rencontre de février.*

4. PERMIS ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS

2010-001 *Jean-Denis Lecours* *Coupe sélective*
 Lot 7, chemin du Rivage

5. INFO-RUBRIQUE

Réglementation d'urbanisme.

6. POINTS DE DISCUSSIONS

• **PPCMOI, lot 127-P**

Suite aux informations présentées par le demandeur pour le projet d'école de paramoteur :

10-01-009

*Il est proposé par Michel Rioux
appuyé par Pierre Meyland
et résolu unanimement*

QUE le comité recommande au Conseil d'appuyer le projet en adoptant un projet de résolution en ce sens et pour que la démarche à la CPTAQ puisse être initiée. Lorsqu'une autorisation de celle-ci sera reçue, la démarche de PPCMOI pourra être finalisée et un certificat d'autorisation pourra être émis.

Adoptée

• **Enseigne temporaire pour financement, Quai Ferdinand-Fecteau**

Les membres du Comité, à l'exclusion de Michel Roy et Pierre Meyland, qui ne fournissent que des données factuelles, étudient la demande pour l'affiche temporaire d'une surface de 17.5 pi² à implanter sur le site du Quai Ferdinand-Fecteau pour la campagne de financement de la Coopérative du Marché Général.

10-01-010

*Il est proposé par Michel Rioux
appuyé par Jonathan Chalifoux
et résolu unanimement*

QUE le comité recommande au Conseil d'autoriser le projet, mais que l'affiche soit installée sur un support indépendant.

Adoptée

• **Agrandissement, 1117, rue du Rivage**

Les membres du Comité prennent connaissance de l'implantation prévue du bâtiment agrandi et rénové qui passera d'une marge avant nulle à la marge conforme pour la zone, et en respectant la bande de protection riveraine et les marges latérales.

10-01-011

*Il est proposé par Michel Rioux
appuyé par Pierre Meyland
et résolu unanimement*

QUE le comité recommande au Conseil d'autoriser l'élaboration du projet selon l'implantation prévue à une marge avant de 4 m

Adoptée

• **Agrandissement, 284, rang de l'Acadie**

L'avant projet de cet agrandissement est présenté. Comme la marge avant n'est pas respectée, on recommande au demandeur de présenter une demande de dérogation mineure.

7. DIVERS

Sans objet.

8. PROCHAINE RENCONTRE

La date prévue est le mardi 23 février.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

10-01-012

*Il est proposé par Michel Rioux
 appuyé par Michel Roy
 et résolu unanimement*

QU'à 20 :45 la séance soit levée.

Adoptée

*Nicole Raymond
Présidente*

*Marc Béland
Inspecteur municipal*